



Agreste Auvergne

N° 131 - juin 2014

Enquête sur la structure de la forêt privée 2012

Les mille et une pièces de la forêt auvergnate

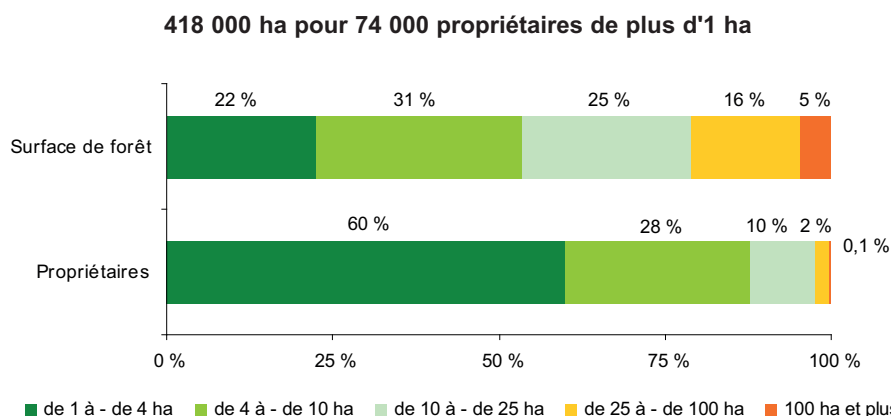
En 2012, 74 000 propriétaires forestiers de plus d'un hectare possèdent près de 418 000 ha de forêt privée. L'Auvergne est une des deux régions de France métropolitaine où la surface moyenne par propriétaire est la plus faible : en cause, le morcellement qui s'accroît. L'enquête révèle que malgré le peu de temps passé en forêt, les propriétaires de ces parcelles boisées, en particulier les plus de 25 ha, y portent un plus grand intérêt qu'en 1999, que ce soit en matière de gestion, de travaux sylvicoles ou de récolte.

Le territoire de l'Auvergne est couvert par plus de 700 000 ha de forêt détenus à plus de 80 % par des propriétaires privés. L'Auvergne se situe à la 4^e place des régions métropolitaines avec 74 000 propriétaires de plus d'1 ha* derrière l'Aquitaine, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

Cependant, la surface moyenne par propriété (5,6 ha) est bien plus faible que la moyenne française (8,5 ha). L'Auvergne se situe en queue de peloton comme son voisin Rhône-Alpes.

Une multitude de petites propriétés

En Auvergne, le nombre de propriétaires et la surface de forêt privée sont stables depuis plus de dix ans. La surface moyenne des propriétés de moins de 25 ha reste stable à



Source : Agreste - Enquête structure forêt privée (SFP) 2012

* Les propriétaires de moins d'1 ha, hors du champ de cette enquête, représentaient plus de 101 000 propriétaires pour 36 700 ha de forêt en 2009 (Cadastré).

4,6 ha, tandis que celle des grandes diminue pour atteindre 48 ha : valeur la plus faible parmi l'ensemble des régions et moitié moins importante que la moyenne française. Les très grandes propriétés (plus de

100 ha) disparaissent peu à peu au profit principalement des propriétés de taille intermédiaire (10 à 25 ha). Les petites propriétés sont toujours très nombreuses puisque près de 90 % d'entre elles font moins de 10 ha.

Diverses sources pour une même donnée : la surface de forêt

Comment définir la forêt et donc sa surface sur un territoire donné ?

Différentes sources existent avec des définitions hétérogènes aboutissant à des valeurs différentes :

La forêt privée s'étend sur 685 000 ha d'après l'enquête sur l'occupation du territoire (Teruti-Lucas 2012) si les surfaces boisées gérées par l'ONF (114 000 ha) sont retirées.

L'inventaire forestier national (campagne 2008 à 2012 de l'IGN) affiche, quant à lui, une surface totale de forêt privée de 645 000 ha. Cette dernière source prend en compte des terrains avec un couvert boisé d'au moins 10 %, ce qui exclu de nombreuses parcelles non répertoriées en tant que forêt par le cadastre mais comme landes boisées (276 000 ha pour les propriétaires de plus d'1 ha de forêt), landes ou terrain agricole.

Pour l'Auvergne, en 2012, le cadastre affichait 421 000 ha dont 385 000 ha pour les propriétés de plus d'1 ha. La présente enquête structure s'intéresse à ces propriétés et annonce 417 000 ha reconstitués à partir d'un échantillon représentatif.

Des grandes propriétés plus morcelées ...

Le morcellement s'accroît en Auvergne. En effet, la surface moyenne par îlot (*ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire*) a diminué depuis 1999 (1,1 ha) et dans le même temps, le nombre moyen d'îlots par propriétaire a augmenté (5,3). Par comparaison, la propriété moyenne en France est restée stable avec une surface constante par îlot (1,8 ha) et un nombre moyen d'îlots par propriétaire (4,6) en légère diminution par rapport à 1999.

Alors que le morcellement des petites propriétés auvergnates reste sensiblement le même qu'en 1999, celui-ci s'accroît fortement pour les grandes. En effet, les propriétés de plus de 25 ha se divisent en 12,4 îlots de 3,8 ha. En 1999, alors que les surfaces concernées étaient légèrement plus grandes, elles se répartissaient en seulement 5,3 îlots de 10 ha.

... mais avec une meilleure gestion par leur propriétaire

La gestion sylvicole est assurée par 63 % des propriétaires. Ce taux atteint plus de 90 % pour les propriétaires de plus de 25 ha. Les grands propriétaires sont désormais 35 % (7 % en 1999) à utiliser les services rémunérés d'un expert ou d'une autre personne qualifiée. Seulement un propriétaire sur dix adhère à un organisme professionnel ou de gestion en commun ; cette proportion est multipliée par quatre pour les propriétaires de plus de 25 ha. Depuis plusieurs années le développement des actions d'animation auprès des propriétaires privés est une des raisons de l'intérêt croissant à la gestion de leur bois. Avec 60 % de participation aux réunions forestières (29 % en 1999), les grands propriétaires sont nettement plus représentés que la moyenne auvergnate qui s'élève à 19 %. Près d'un propriétaire sur deux lit des revues forestières (moins de 30 % en 1999) et cette proportion atteint près de 80 % pour les plus de 25 ha.

Le morcellement des propriétés auvergnates

Nombre d'îlots	Surface de la propriété					TOTAL
	1 à <4ha	4 à <10ha	10 à <25ha	25 à <100ha	100ha et +	
< 1ha	88 462	102 707	73 318	12 501	190	277 179
1 à < 4 ha	40 078	29 685	20 584	6 056	656	97 058
4 à 10 ha		6 583	3 992	1 722	87	12 384
10 à 25 ha			884	907	62	1 853
25 à 100 ha				590	71	661
100 ha et +					77	77
TOTAL	128 540	138 974	98 778	21 776	1 144	389 212

Nombre de propriétaires	44 568	20 557	7 113	1 737	109	74 084
Nombre d'îlots	128 540	138 974	98 778	21 776	1 144	389 212
Surfaces des îlots	93 648	130 177	105 786	68 912	19 251	417 774

Nombre moyen d'îlots par propriétaire	2,9	6,8	13,9	12,5	10,5	5,3
Surface moyenne par îlot	0,7	0,9	1,1	3,2	16,8	1,1

Clé de lecture : Les propriétés de 1 à 4 ha (au nombre de 44 568) sont morcelées en 128 540 îlots, dont 88 462 de moins de 1 ha.

Source Agreste - Enquête SFP 2012.

Les zones Natura 2000 couvrent 10 % des surfaces de forêt privée et 3 % concernent une zone de captage. Les propriétaires sont néanmoins 7 % à ne pas savoir si leurs parcelles sont concernées par une réglementation spécifique.

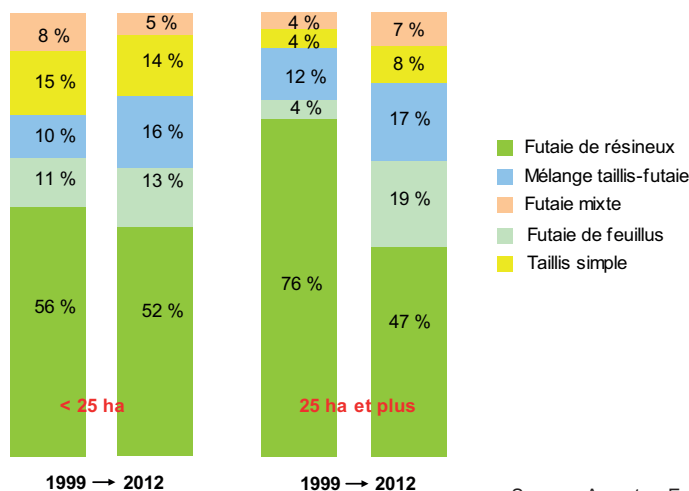
Réduire le morcellement préoccupe les propriétaires

L'enquête révèle que plus d'un propriétaire privé sur dix souhaite acheter des parcelles forestières. L'objectif principal est d'agrandir leur patrimoine comme en 1999. Ils sont

désormais deux fois plus nombreux à vouloir réduire le morcellement. Parallèlement, 8 % des propriétaires souhaitent vendre. La raison principale est le besoin de revenu pour 40 % d'entre eux puis la difficulté à exploiter pour 23 %.

La taille de la propriété est un facteur influençant la façon d'acheter mais également de vendre. Seuls les propriétaires de plus de 25 ha réalisent des échanges. A contrario, les acquisitions, cessions par donation ou héritages s'opèrent chez les propriétaires de moins de 25 ha.

Diminution de la part des futaies de résineux dans les grandes propriétés



Source : Agreste - Enquête SFP 2012

Des propriétaires ruraux proches de leurs bois

Les propriétaires forestiers auvergnats sont généralement très attachés à leur forêt et résident (résidence principale ou secondaire) dans une commune rurale proche de leur bois.

Suivant la tendance nationale, l'âge moyen des propriétaires est de 64 ans et près de 20 % ont plus de 75 ans. Un propriétaire sur deux est un retraité et les deux tiers sont des hommes.

Les propriétaires issus du domaine professionnel sylvicole sont très faiblement représentés. Par contre, plus des deux tiers ont exercé ou exercent une activité professionnelle en tant qu'employé ou sont issus du monde agricole. Parmi les propriétaires de plus de 100 ha, plus de 30 % ont été des patrons de l'industrie et du commerce ou exercent une profession libérale.

Les propriétaires restent toujours très attachés affectivement à leur forêt (66 %), mais ils souhaitent également se constituer un patrimoine (27 %) ou produire du bois (24 %).

Plus de 60 % des propriétaires résident dans une commune rurale (moins de 2 000 habitants) et possèdent, en moyenne, 5,8 ha. Ils sont à peine plus de 10 % à résider dans une ville de plus de 100 000 habitants ou hors de France. Parmi ceux-ci, il faut distinguer les habitants de Paris (et petite couronne) et les résidents étrangers qui disposent d'une propriété cinq fois plus grande que la moyenne. Les propriétaires de parcelles forestières en Auvergne sont

Le monopole des personnes physiques

		Nombre de propriétaires		Surface de forêt (ha)		Surface moyenne (ha)		
2012	Personne physique	Personne physique	81 %		80 %		1,0	
		Communauté matrimoniale	12 %	99,8 %	10 %	99,1 %	0,8	1,0
		Indivision, copropriété	6 %		9		1,4	
	Personne morale	Groupement forestier	0,03 %		0,54 %		20,5	
		Association ou GIE	0,01 %		0,11 %		19,5	
		Etablissement public	0,05 %	0,2 %	0,13 %	0,9 %	2,9	5,7
		Société civile	0,04 %		0,07 %		1,7	
		Autre personne morale	0,03 %		0,01 %		0,4	
	Total		74 084		417 774		5,6	
	1999	Personne physique	Personne physique	66 %		72 %		1,1
Communauté matrimoniale			13 %	98,2 %	7 %	92 %	0,5	0,9
Indivision, copropriété			19 %		13 %		0,7	
Personne morale		Groupement forestier	2 %		8 %		4,5	
		Association ou GIE						
		Etablissement public		1,8 %		8,0 %		4,5
		Société civile						
		Autre personne morale						
Total		82 870		585 319		7,1		

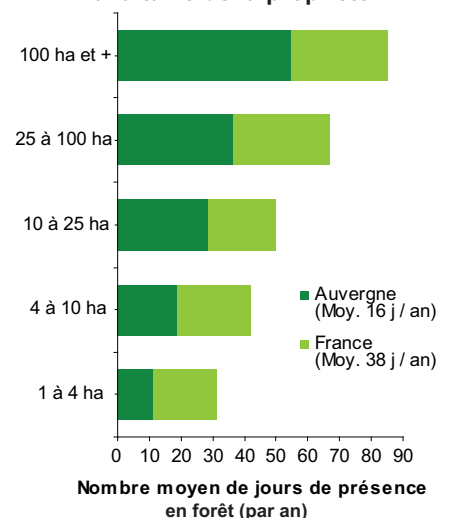
Source : Agreste - Enquête SFP 2012

aujourd'hui plus nombreux à résider dans le département où ils sont propriétaires (72 % contre 65 % en 1999). La part des propriétaires résidant hors de l'Auvergne a été divisée par deux en 13 ans. Enfin, plus de 90 % des propriétaires possèdent une résidence principale ou secondaire à moins d'une heure de trajet de leur bois contre 83 % en 1999.

Les forêts privées auvergnates voient peu leurs propriétaires

Les Auvergnats ont beau être proches de leur bois, ils passent toujours peu de temps en forêt : 21 % des propriétaires n'y vont jamais (ils étaient 28 % dans ce cas en 1999).

Le temps de présence en forêt annuel est proportionnel à la taille de la propriété

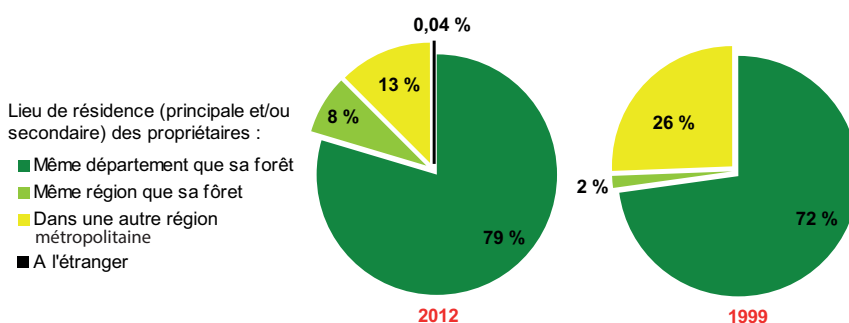


Source : Agreste - Enquête SFP 2012

Pour les autres, le temps moyen passé annuellement sur leurs parcelles est de 16 jours, moitié moins que la moyenne française.

L'Auvergne est l'une des trois régions métropolitaines avec Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes où les propriétaires passent le moins de temps en forêt. Les plus jeunes (moins de 30 ans) ainsi que les plus âgés (plus de 75 ans) y passent moins d'une semaine par an, tandis que la classe d'âge des 30 à 45 ans viennent, en moyenne, 25 jours par an sur leurs parcelles.

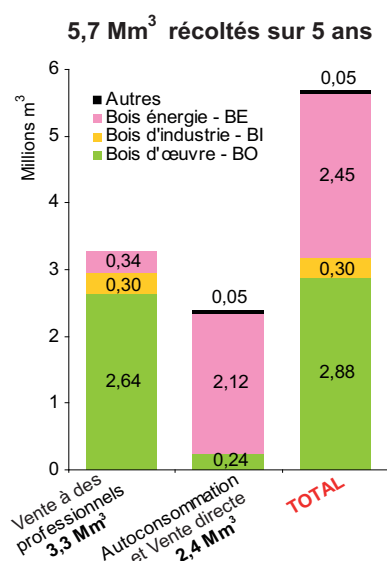
Des propriétaires plus proches de leur forêt



Source : Agreste - Enquête SFP 2012

Un potentiel de production encore sous-valorisé

Plus d'un propriétaire sur deux a récolté du bois au cours des cinq dernières années avec une moyenne de 4,2 m³/ha (3,7 m³/ha en 1999). L'essentiel du volume récolté en Auvergne (51 %) a été vendu sous forme de bois d'œuvre et bois d'industrie à des professionnels comme en 1999. Vient ensuite une large part (33 %) autoconsommée sous forme de bois bûche (ce taux a légèrement



Source : Agreste - Enquête SFP 2012

diminué en 13 ans). Cependant, le potentiel des forêts est considéré comme insuffisamment exploité pour 45 % des propriétaires. La raison principale citée est le manque de temps et de connaissance du marché. La seconde raison varie en fonction de la taille des propriétés : pour les petits propriétaires (moins de 25 ha) c'est la difficulté d'accès aux parcelles alors que les grands invoquent les prix insuffisants selon les essences ou le manque de débouchés.

Plus d'un propriétaire sur deux a réalisé des travaux de mise en valeur forestière au cours des cinq dernières années dont près d'un sur dix par coupe rase. Parmi ces derniers, plus de deux tiers ont procédé à des replantations et plus d'un quart se sont orientés vers de la régénération naturelle.

En Auvergne les propriétaires forestiers privés continuent de programmer à l'avance leur travaux de mise en valeur forestière : 35 % envisagent d'en réaliser dans les cinq prochaines années. Ce taux atteint 53 % pour les plus de 25 ha. ■

Clotilde MEYRONNEINC

Méthodologie de l'enquête

La forêt privée est ici définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

La précédente enquête sur la structure de la forêt privée datait de 1999. En 2012, cette enquête a été réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF). Elle a été conduite par les services régionaux des DRAAF auprès d'un échantillon de près de 6 000 propriétaires dont 245 en Auvergne.

La base de sondage est le cadastre mis à jour en 2009.

De ce fait, les propriétaires de forêts n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent être dénombrés.

L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins 1 hectare dans un département détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique et taille de superficie en forêt. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux.

Plus de 20 % de la forêt privée couverte par un document de gestion durable

- Le **Plan Simple de Gestion (PSG)** est obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha et facultatif à partir de 10 ha. Le PSG est une garantie de gestion durable au titre du code forestier. En 2012, l'Auvergne comptait 1 068 PSG agréés pour 76 978 ha.
 - Le **Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)** est une démarche volontaire permettant d'afficher la gestion de sa forêt dans un souci de gestion durable. Il s'adresse aux propriétaires de moins de 25 hectares ne faisant pas l'objet d'un PSG. En 2012, 1 365 propriétaires ont signé un CBPS ce qui représente une superficie de 12 484 ha.
 - Le **Règlement Type de Gestion (RTG)** s'adresse aux propriétaires de forêts de moins de 25 ha. Il nécessite un engagement avec un expert agréé ou une coopérative forestière agréée par une signature du RTG qu'il a rédigé. Sans avoir le côté opérationnel du PSG, le RTG est plus étoffé que le CBPS. En Auvergne, 2 RTG sont actuellement agréés, présentés par les deux coopératives UNISYLVA et CFBL ; 303 propriétaires y adhèrent, couvrant une superficie de 3 915 ha.
- Ces trois garanties de gestion durable entrent en ligne de compte pour prétendre au bénéfice des aides publiques ou à certains allègements fiscaux consentis sur les parcelles boisées.

D'après l'enquête sur la structure de la propriété privée en 2012, 23 % des propriétaires ayant un document de gestion (soit 1 % de l'ensemble des propriétaires) ont une certification de gestion durable (généralement PEFC). Cela représente 8,3 % de la surface totale de forêt privée. Pour 50 % d'entre eux, la raison de leur adhésion est purement économique ensuite vient leur sensibilité environnementale.